



COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

DÉCISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À SA DIXIÈME SESSION (TRONDHEIM [NORVÈGE], 23-27 AOÛT 2019)

Résumé

Le présent document donne un aperçu des questions examinées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa dixième session et en indique les principales recommandations. Trois annexes sont consacrées, respectivement, à l'élaboration d'un projet de Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, à la définition d'un Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD) et à la préparation de la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20. La version intégrale du rapport de la dixième session est publiée sous la cote COFI/2020/Inf.9.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture;
- donner des indications concernant les travaux de la FAO relatifs à l'aquaculture et, plus particulièrement, la préparation de la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20 et la définition du Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD), y compris l'élaboration d'un volet multidonateurs de long terme sur la biosécurité aquacole;
- prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 dans le domaine de l'aquaculture et donner des indications concernant le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025;
- saluer la publication du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et prendre note du projet de Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui est en cours d'élaboration.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Matthias Halwart
Fonctionnaire principal chargé de l'aquaculture,
Secrétaire du Sous-Comité de l'aquaculture
Courriel: Matthias.Halwart@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le présent document de travail donne un aperçu des décisions prises et des recommandations formulées à la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO, qui s'est tenue à Trondheim (Norvège) du 23 au 27 août 2019. À la réunion, dont l'ordre du jour était entièrement consacré à des questions relatives à l'aquaculture, étaient présents 59 Membres de la FAO, un Membre associé ainsi que des observateurs de quatre organisations intergouvernementales et de sept organisations internationales non gouvernementales. La version intégrale du rapport de la dixième session est publiée sous la cote COFI/2020/Inf.9. En outre, les annexes au présent document donnent des informations supplémentaires sur les domaines techniques essentiels dans lesquels il a été recommandé que le Secrétariat prenne d'autres mesures, à savoir: l'élaboration d'un projet de Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, la définition d'un Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD) et la préparation de la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20.

2. L'allocation de bienvenue a été prononcée par M. Roy Angelvik, Secrétaire d'État auprès du Ministère norvégien du commerce, de l'industrie et de la pêche, au nom du Royaume de Norvège.

3. Le Sous-Comité a élu M. Balaji Jujjavarapu (Inde) à la présidence du Comité de rédaction, dont les membres élus sont: la République fédérale d'Allemagne, la République argentine, la République populaire du Bangladesh, la République fédérative du Brésil, la République du Cameroun, le Canada, la République du Chili, la République de Corée, la République de Finlande, la République d'Indonésie, les États-Unis du Mexique, le Royaume de Norvège, la République du Pérou et la République sud-africaine.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable relatives à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage

4. Le Sous-Comité a reconnu l'utilité de l'outil d'autoévaluation du Code, qui aide les membres à élaborer des directives de politique générale aux fins du développement de l'aquaculture, et s'est félicité de l'augmentation du nombre de réponses au questionnaire ainsi que de la tendance à la hausse des notes attribuées. Il a suggéré des modifications qui pourraient être apportées à l'outil d'enquête, afin que les questions ne fassent pas doublon et que les différents types d'aquaculture et les questions nouvelles soient pris en compte. Il a appelé les Membres à redoubler d'efforts et à participer davantage à la mise en œuvre des dispositions du Code relatives à l'aquaculture, en particulier les dispositions auxquelles ont été attribuées des notes basses.

Suite donnée par la Division des pêches aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à ses sessions antérieures

5. Le Sous-Comité s'est félicité du travail accompli pendant la période intersessions et a noté avec satisfaction les efforts consentis par la FAO pour donner suite aux recommandations formulées lors de ses sessions précédentes. Il a demandé qu'il soit fait référence aux recommandations de manière spécifique afin de faciliter le suivi des progrès accomplis, et que les activités de la FAO fassent l'objet d'une analyse comparative et d'une évaluation.

6. Le Sous-Comité a mis l'accent sur certains domaines, notamment l'approche écosystémique de l'aquaculture, l'aménagement du territoire aux fins de l'aquaculture, l'agroécologie, l'adaptation au changement climatique et l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable (précédemment appelées «Directives relatives au développement durable de l'aquaculture»), et a appelé la FAO à continuer d'élaborer et de perfectionner les outils correspondants. Il a suggéré d'examiner d'autres

domaines pendant la prochaine période intersessions, notamment le renforcement des capacités de collecte de données.

Rapport sur L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et mesures pouvant être prises pour y donner suite

7. Le Sous-Comité s'est félicité de la mise au point finale du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le rapport). Il a recommandé à la FAO de poursuivre l'élaboration d'une stratégie de communication visant à diffuser plus largement le rapport et ses principaux messages, et a demandé que les rapports nationaux soient mis à la disposition des Membres. Il a aussi recommandé que les Membres élaborent des plans de gestion nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et prennent des mesures spécifiques pour donner suite au rapport.

8. Le Sous-Comité a accueilli favorablement les objectifs et les principes du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture¹, a donné des avis sur les priorités stratégiques proposées et a recommandé de poursuivre l'élaboration du Plan d'action mondial. Les grandes lignes des priorités stratégiques du Plan d'action mondial ainsi que les avis formulés par le Sous-Comité font l'objet de l'annexe 1. Le Sous-Comité a recommandé que la FAO poursuive un certain nombre d'activités, s'agissant en particulier de mettre au point un registre mondial des organismes aquatiques d'élevage et d'élaborer le système d'information correspondant, d'accélérer la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques dans le secteur aquacole, en particulier la sélection, de promouvoir la conservation des espèces menacées, notamment par la création de banques de gènes, et d'élaborer des directives pertinentes. Le Sous-Comité a sollicité l'aide de la FAO pour mettre en place des mesures d'accès et de partage des avantages, ainsi que des accords de transfert de matériel, à la demande des Membres, et a encouragé les Membres et les organisations régionales à travailler avec la FAO en vue d'élaborer des modèles applicables à l'échelle mondiale. En outre, il a souligné qu'il fallait investir dans le renforcement des capacités, notamment dans la formation dans le domaine de la génétique et de la sélection.

Rapport du Secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches

9. Le Sous-Comité du commerce du poisson a souligné les synergies entre les deux sous-comités, insistant notamment sur la pertinence des activités menées par la FAO s'agissant de l'accès aux marchés, des questions relatives aux activités après capture, de la réduction des pertes et du gaspillage, du suivi des marchés et des données commerciales dans le secteur des produits de la pêche ainsi que de l'assurance qualité. Il a appelé la FAO à poursuivre ses efforts de lutte contre les répercussions potentielles de la présence de microplastiques dans les produits de la pêche.

Prévenir et gérer les risques de maladie des animaux aquatiques dans le secteur de l'aquaculture au moyen d'une approche de gestion progressive

10. Le Sous-Comité s'est félicité des activités menées par la FAO concernant l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole (ci-après l'approche de gestion progressive) et a souligné qu'il était important d'accroître la biosécurité aquacole, afin de réduire la charge de morbidité, d'améliorer la situation sanitaire à l'échelon des exploitations et au niveau national, de réduire au maximum la propagation mondiale de maladies et de réaliser les objectifs de l'initiative «Un monde, une santé».

¹ Prière de se référer aux documents intitulés *Mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport sur L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-17/19/8.3), disponible à l'adresse www.fao.org/3/my596fr/my596fr.pdf, et *Rapport sur L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et mesures pouvant être prises pour y donner suite* (COFI:AQ/X/2019/2.1), disponible à l'adresse www.fao.org/3/na484fr/na484fr.pdf.

11. Le Sous-Comité a demandé que soit créé un groupe de travail technique de la FAO qui serait chargé de mettre au point l'approche de gestion progressive et les outils et mécanismes correspondants: gouvernance, centres de collaboration, outils d'évaluation, listes servant à la surveillance, plans d'action pour la biosécurité, analyses des risques, études consacrées au microbiome et protocoles de gestion des microbes, économie de la santé dans l'aquaculture et outils relatifs à la préparation aux situations d'urgence et orientations sur les partenariats public-privé, par exemple. Il a aussi demandé que la collaboration soit renforcée avec les organismes internationaux concernés, en particulier l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), l'Organisation du Système CGIAR et la Banque mondiale.

12. Suite à la session du Sous-Comité, à sa cent vingt-septième session, le Comité du Programme a souligné qu'il fallait formuler un nouveau plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, pour la période 2021-2025, et a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à donner des indications à ce sujet, à leurs sessions suivantes². Dans le document portant la cote COFI/2020/Inf.9.2, on trouvera des informations plus précises sur les activités de la FAO concernant la mise en œuvre du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens dans le secteur aquacole, ainsi que le nouveau plan d'action proposé pour la période 2021-2025.

13. Le Sous-Comité a reconnu qu'il importait de mettre au point un outil d'évaluation sur l'économie de la santé dans l'aquaculture et sur la préparation aux situations d'urgence, qui tienne compte des initiatives relatives à la charge mondiale de morbidité animale.

14. Le Sous-Comité a recommandé au Comité des pêches d'envisager, dans le cadre du PMIAD, une composante multidonateurs de long terme sur la biosécurité aquacole (annexe 2) et a demandé que des engagements soient pris en ce qui concerne la mobilisation de ressources auprès des donateurs en faveur de ce programme.

Contribution de l'aquaculture à l'élimination de la faim, aux disponibilités alimentaires et à la promotion de la santé et des bonnes habitudes alimentaires

15. Le Sous-Comité a reconnu la contribution que l'aquaculture apportait à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et a souligné qu'il fallait adopter une approche globale et prendre des mesures collectives afin de s'attaquer au problème complexe de l'élimination de la faim. Il a appelé à encourager la prise en compte des femmes et des jeunes dans les politiques et à promouvoir une meilleure connaissance des rapports complexes entre la nutrition, la pauvreté, l'égalité des sexes, les jeunes, la concurrence qui s'exerce sur des ressources limitées et le changement climatique.

16. Le Sous-Comité a appelé à sensibiliser aux bienfaits de la consommation de poisson pour la santé et à améliorer l'image des produits aquacoles auprès des consommateurs, et a encouragé les Membres à promouvoir une aquaculture qui tienne compte de la nutrition dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

Innovations dans le secteur de l'aquaculture: passage à une échelle supérieure et transfert de technologie aux fins de l'augmentation des rendements, de la lutte contre la dégradation de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques

17. Le Sous-Comité a demandé que soit renforcé l'appui technique fourni concernant l'innovation dans le secteur aquacole, le passage à une échelle supérieure et le transfert de technologie sur la base du volontariat et selon des modalités convenues d'un commun accord, aux fins de l'augmentation des rendements, de la lutte contre la dégradation de l'environnement et de l'adaptation aux changements

² CL163/4, par. 27.

climatiques, ainsi que l'appui en faveur de la prise en compte de l'innovation dans les stratégies nationales de développement de l'aquaculture.

18. Le Sous-Comité est convenu que l'innovation était nécessaire au développement durable du secteur aquacole et a suggéré d'assurer la diffusion régulière d'innovations concluantes, par exemple les systèmes associant pisciculture et riziculture, l'aquaculture multitrophique intégrée, l'approche écosystémique de l'aquaculture, les systèmes aquacoles avec recyclage de l'eau, la pêche fondée sur l'élevage, l'alimentation naturelle des poissons d'élevage, la culture de macroalgues et microalgues, ainsi que de celles visant à améliorer la gouvernance, la qualité, la diversification, la performance environnementale, la biosécurité et la traçabilité. Il a souligné qu'il importait d'évaluer les risques avant de transposer à plus grande échelle ou de diffuser des technologies innovantes.

19. Le Sous-Comité a reconnu la nécessité d'aides financières et d'engagements en faveur de l'innovation dans le secteur de l'aquaculture, du passage à une échelle supérieure et du transfert de technologie, sur la base du volontariat et selon des modalités convenues d'un commun accord, insistant par ailleurs sur l'importance de la coopération bilatérale ou multilatérale, de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des partenariats public-privé.

Manifestation spéciale consacrée à l'amélioration des pratiques de gestion et à des directives relatives au développement durable de l'aquaculture

20. Le Sous-Comité a pris acte de l'importance des Directives relatives à l'aquaculture durable pour le développement des politiques nationales en faveur du secteur aquacole. Il a indiqué qu'il était très favorable à l'organisation de consultations régionales, a demandé qu'un plan de travail et une méthode plus détaillés lui soient présentés et a établi que l'amélioration des systèmes de gouvernance nationaux devait être l'objectif principal des Directives. Il a également recommandé de considérer les Directives comme un document évolutif, qui serait régulièrement révisé.

21. Le Sous-Comité a approuvé les modules thématiques proposés s'agissant des Directives, précisant que celles-ci devaient être élaborées en prenant en compte les mécanismes pertinents et en coordination avec les organes compétents, y compris les organisations régionales. Il a insisté sur la nécessité d'élaborer des directives qui couvrent tous les aspects de l'aquaculture, qui puissent s'appliquer tant aux petites qu'aux grandes exploitations aquacoles et qui tiennent compte des différences entre les régions.

Élection du président et des vice-présidents de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture

22. M. Giovanni Fiore Amaral (Mexique) a été élu Président de la onzième session du Sous-Comité. La Turquie a été élue à la première vice-présidence. L'Indonésie, l'Afrique du Sud, les Fidji et la Belgique ont été élus aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième vice-présidences, respectivement.

Questions diverses

23. Le Sous-Comité a été informé des résultats de la manifestation parallèle sur le rôle essentiel des ressources génétiques aquatiques dans le développement de l'aquaculture, ainsi que du lancement officiel du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Des experts de WorldFish, de l'Office national des ressources ichtyogénétiques du Conseil indien pour la recherche agricole et de la FAO ont effectué trois présentations, portant sur la valorisation possible de la production aquacole grâce à la mise en œuvre de programmes d'amélioration génétique et sur l'importance de la caractérisation génétique des ressources génétiques aquatiques.

24. Le Sous-Comité a été informé des résultats de la manifestation parallèle sur les possibilités et les défis liés au développement de l'algoculture. Des experts du Costa Rica, des Philippines, de Sainte-Lucie, de la Tanzanie, de la FAO et de l'Association écossaise des sciences marines, ont effectué six présentations. Celles-ci ont permis d'avoir un aperçu général de la croissance et de la valeur de la production d'algues marines au cours des cinquante dernières années et d'exposer les possibilités de développement et les principaux défis du secteur de l'algoculture à l'échelle mondiale, au moyen d'études de cas réalisées en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Europe. Le Sous-Comité a indiqué qu'il souhaitait recevoir plus d'informations sur l'algoculture lors des sessions futures.

25. Le Sous-Comité a recommandé que des activités intersessions soient consacrées à une réflexion sur des mesures concrètes en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans le secteur aquacole. Il a reconnu qu'il s'agissait d'une question particulièrement sensible dans les petits États insulaires en développement (PEID).

26. Le Sous-Comité a présenté des propositions visant à améliorer l'efficacité des activités intersessions de la FAO, en particulier par une meilleure coordination entre les activités de l'Organisation et celles des commissions régionales.

27. Le Sous-Comité a salué et soutenu la proposition de la République populaire de Chine d'accueillir la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2020 (annexe 3) du 26 au 30 octobre 2020, à Shanghai (Chine). En raison de la pandémie de covid-19, suite à d'étroites consultations de la FAO et du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) avec le pays d'accueil, il a été convenu que la Conférence mondiale sur l'aquaculture se tiendrait du 22 au 27 septembre 2021, à Shanghai (Chine).

Date et lieu de la onzième session

28. Le Sous-Comité a remercié le Mexique d'avoir aimablement proposé de l'accueillir lors de sa onzième session. Les dates et le lieu seront annoncés à la trente-quatrième session du Comité des pêches.

29. Le Sous-Comité a été informé que la Turquie avait confirmé, dans un courrier récemment adressé à la FAO, sa proposition de l'accueillir lors de sa douzième session. L'Indonésie a réitéré son souhait d'accueillir une future session du Sous-Comité.

Adoption du rapport

30. Le rapport de la dixième session du Sous-Comité a été adopté le 27 août 2019.

ANNEXE 1

Grandes lignes de la structure générale du projet de Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et des mesures stratégiques pouvant être prises en priorité, y compris les avis pertinents formulés par le Sous-Comité de l'aquaculture**Structure générale**

Les mesures à prendre pour donner suite au rapport sur les ressources génétiques aquatiques pourraient s'articuler autour des principaux thèmes ou domaines d'action prioritaires suivants:

- Mise en place et renforcement d'un système de caractérisation, de suivi et d'information pour les ressources génétiques aquatiques, aux niveaux national et mondial
- Développement opportun et plus rapide des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture
- Promotion de l'utilisation durable et de la conservation des ressources génétiques aquatiques
- Politiques, institutions et renforcement des capacités

Pour chacun de ces domaines d'action prioritaires, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) souhaitera peut-être définir les mesures spécifiques que les gouvernements peuvent convenir de mettre en œuvre aux niveaux national, régional et international afin de réaliser les objectifs fixés. Ces mesures seraient formulées en tenant compte des principaux constats du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture* (le rapport) et des besoins et défis dont celui-ci fait état. On trouvera ci-après une liste indicative des mesures stratégiques pouvant être prises en priorité pour donner suite au rapport, que la Commission pourrait examiner, à sa prochaine session, au titre des domaines d'action prioritaires indiqués plus haut.

Mesures stratégiques pouvant être prises en priorité

Les mesures stratégiques pouvant être prises en priorité pour donner suite au rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont fondées sur les besoins et les défis dont celui-ci fait état. Elles sont regroupées ci-après sous les divers domaines d'action prioritaires proposés.

Domaine d'action prioritaire 1: Mise en place et renforcement d'un système de caractérisation, de suivi et d'information pour les ressources génétiques aquatiques, aux niveaux national et mondial

Priorité stratégique 1.1: Promouvoir la normalisation, à l'échelle mondiale, de la terminologie, de la nomenclature et des descriptions des ressources génétiques aquatiques.

Priorité stratégique 1.2: Améliorer et harmoniser les procédures de communication d'informations et étendre les systèmes d'information existants fondés sur les espèces de façon à couvrir les ressources génétiques aquatiques pour lesquelles aucune information n'est communiquée, y compris les espèces d'ornement et les micro-organismes.

Priorité stratégique 1.3: Élaborer, promouvoir et commercialiser (ou institutionnaliser) des systèmes d'information nationaux, régionaux et mondiaux normalisés pour la collecte, la validation, le suivi et la communication d'informations sur les ressources génétiques aquatiques à un niveau inférieur à celui de l'espèce (organismes d'élevage et stocks).

Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait disposer d'une caractérisation efficace des espèces d'élevage et des espèces sauvages, y compris pour les usages autres que l'alimentation. Il a pris note des activités

menées par la FAO sur le registre mondial des espèces faisant l'objet d'un élevage et l'élaboration d'un système d'information correspondant et a recommandé à la FAO de poursuivre l'élaboration d'un projet de registre. Il a encouragé les Membres et les organisations régionales à travailler avec la FAO à l'élaboration de stratégies nationales et régionales pour la caractérisation, le suivi, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, et notamment à des études de cas.

Domaine d'action prioritaire 2: Développement opportun et plus rapide des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture

Priorité stratégique 2.1: Faire connaître et mieux comprendre les propriétés et les fonctions des technologies génétiques, les risques qui leur sont attachés, ainsi que leur application aux ressources génétiques aquatiques, y compris les technologies traditionnelles de sélection et les nouvelles technologies.

Priorité stratégique 2.2: Favoriser l'adoption à plus grande échelle de programmes de sélection bien gérés et axés sur le long terme, en tant que technologie de base pour l'amélioration génétique de toutes les principales espèces aquacoles.

Priorité stratégique 2.3: Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races, afin de tirer pleinement parti des ressources génétiques aquatiques. Ces stratégies doivent permettre de concilier le développement de l'aquaculture de nouvelles espèces (autochtones et allogènes) et celui des organismes d'élevage d'espèces élevées existantes.

Priorité stratégique 2.4: Dispenser une formation adaptée en matière d'amélioration génétique, en particulier de génétique quantitative, et renforcer les capacités dans ce domaine.

Le Sous-Comité s'est déclaré très favorable au domaine d'action prioritaire 2 du Plan d'action mondial, s'agissant du développement opportun et plus rapide des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture, en particulier de la sélection. Il faut que les améliorations génétiques portent sur un ensemble de caractéristiques, notamment la croissance, la résistance aux maladies et la résistance au stress.

Domaine d'action prioritaire 3: Promotion de l'utilisation durable et de la conservation des ressources génétiques aquatiques

Priorité stratégique 3.1: Élaborer des politiques et mettre au point des contrôles fondés sur les risques pour l'introduction et le transfert de ressources génétiques aquatiques, et mettre en œuvre des systèmes de suivi visant à mieux comprendre l'impact des espèces allogènes et à réduire les incidences négatives de celles-ci sur les ressources génétiques des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées.

Priorité stratégique 3.2: Recenser les ressources génétiques des espèces aquatiques sauvages apparentées qui sont les plus à risque, afin de s'assurer que celles-ci font l'objet d'une gestion durable et, le cas échéant, faire en sorte que des mesures de conservation appropriées soient prises.

Priorité stratégique 3.3: Surveiller et anticiper les incidences actuelles et futures des changements environnementaux sur les ressources génétiques aquatiques et réagir en conséquence, par exemple par des mesures de conservation des ressources menacées et la mise en valeur d'organismes d'élevage adaptés face au changement climatique pour l'aquaculture.

Priorité stratégique 3.4: Promouvoir la conservation *in situ*, y compris la protection des habitats et les zones aquatiques protégées, comme principale mesure de protection des ressources génétiques d'espèces aquatiques sauvages apparentées, qui sont menacées.

Priorité stratégique 3.5: Recenser les ressources génétiques d'espèces aquatiques sauvages apparentées qui sont menacées et sont essentielles au développement de l'aquaculture et aux pêches de capture, et en établir l'ordre de priorité aux fins de leur conservation *in situ*.

Priorité stratégique 3.6: Faire en sorte que la conservation des ressources génétiques aquatiques soit dûment prise en compte lors de l'élaboration de plans de gestion des pêches, visant en particulier des espèces menacées.

Priorité stratégique 3.7: Envisager l'établissement de zones aquatiques protégées pour améliorer la conservation *in situ* des ressources génétiques aquatiques essentielles.

Priorité stratégique 3.8: Recenser les ressources génétiques aquatiques importantes et menacées, devant faire l'objet en priorité de mesures de conservation *ex situ*.

Priorité stratégique 3.9: Élaborer des directives pour la conservation *ex situ* (*in vivo* et *in vitro*), mettre au point des pratiques optimales dans ce domaine et les promouvoir.

Priorité stratégique 3.10: Surveiller l'utilisation des ressources génétiques des espèces aquatiques utilisées à des fins non alimentaires, comme les espèces d'ornement, et de celles du poisson de consommation, ainsi que les échanges dont ces ressources font l'objet, et déterminer les risques et les besoins à cet égard.

Le Sous-Comité a insisté sur l'importance de la conservation des espèces menacées et sur la nécessité de disposer d'une banque de gènes à cette fin.

Domaine d'action prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

Priorité stratégique 4.1: Fournir un appui aux Membres aux fins de l'élaboration, du suivi et de l'application de politiques et de mécanismes de bonne gouvernance tenant dûment compte des questions touchant la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, et cela en harmonie entre les divers secteurs de l'administration publique.

Priorité stratégique 4.2: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation *in situ* et la conservation *ex situ* des ressources génétiques aquatiques et leur utilisation durable.

Priorité stratégique 4.3: Améliorer les communications aux niveaux national et régional concernant les ressources génétiques aquatiques et faire mieux comprendre l'importance de ces ressources aux parties prenantes, des consommateurs aux décideurs.

Priorité stratégique 4.4: Favoriser une meilleure compréhension du rôle que jouent les principales parties prenantes, y compris les communautés autochtones et les femmes, en ce qui concerne les ressources génétiques aquatiques, en particulier aux fins de leur conservation, de leur utilisation durable et de leur mise en valeur.

Priorité stratégique 4.5: Faciliter l'étude des lois nationales applicables aux ressources génétiques des espèces aquatiques allogènes, y compris quant à leur utilisation responsable et aux échanges dont celles-ci font l'objet, en s'appuyant sur des évaluations pertinentes des risques liés aux ressources génétiques aquatiques, de l'accès à celles-ci et du partage des avantages en découlant, tenant compte des propriétés de ces ressources.

Priorité stratégique 4.6: Sensibiliser les Membres au rôle que les accords et instruments internationaux peuvent jouer dans la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, et assurer une mise en application plus efficace de ces dispositifs afin d'obtenir des résultats positifs.

Priorité stratégique 4.7: Mettre en place ou renforcer les institutions nationales, y compris les points focaux nationaux, qui seront chargées de la planification et de la mise en œuvre de mesures de

développement du secteur de l'aquaculture et de la pêche axées sur les ressources génétiques aquatiques.

Priorité stratégique 4.8: Mettre en place des institutions nationales chargées de l'éducation et de la recherche en matière de ressources génétiques aquatiques, ou les renforcer, et promouvoir la collaboration intersectorielle en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur de ces ressources.

Priorité stratégique 4.9: Renforcer les capacités humaines au niveau national pour la caractérisation, l'inventaire et le suivi des tendances relatives aux ressources génétiques aquatiques et des risques connexes pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur de ces ressources, y compris leur évaluation économique, leur caractérisation et leur amélioration génétique.

Priorité stratégique 4.10: Encourager la mise en place d'activités en réseau sur les ressources génétiques aquatiques et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations sur ces ressources.

Priorité stratégique 4.11: S'efforcer davantage de mobiliser des ressources, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques.

Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de recommandations en ce qui concerne les priorités stratégiques du domaine d'action prioritaire 4. Il a notamment demandé à la FAO d'élaborer des directives, à l'intention des pays, sur la constitution de réseaux internationaux, régionaux et nationaux, les banques de gènes, la gestion génétique en vue de l'amélioration des stocks et la gestion et l'amélioration des stocks de géniteurs.

ANNEXE 2

Programme mondial intégré de la FAO pour une aquaculture durable (PMIAD) Note de synthèse

Informations générales

L'aquaculture représente 46 pour cent de la production totale de poisson et 53 pour cent de la production d'aliments d'origine aquatique. Malgré le ralentissement observé au cours des dernières décennies, le taux de croissance de la production aquacole s'établit encore à 5,3 pour cent par an. En 2018, la production aquacole mondiale a affiché un nouveau volume record de 114,5 millions de tonnes (pour une valeur de 234 milliards de dollars USD), dont 82,1 millions de tonnes de poissons et 32,4 millions de tonnes de plantes aquatiques. À cela s'ajoutaient 26 000 tonnes de produits non alimentaires. Le principal producteur aquacole est la région Asie, qui a assuré environ 88,7 pour cent de la production mondiale de poisson de consommation en 2018. La plus grande partie de la production (62,5 pour cent) est issue de l'aquaculture continentale (FAO, 2020)³.

On estime que la croissance de la production mondiale totale de poisson se poursuivra, à un taux annuel de 1 pour cent. Cette progression devrait être très largement imputable à l'aquaculture, puisque la production d'aliments aquatiques issus de l'élevage devrait atteindre un volume de 109 millions de tonnes d'ici à 2030, en hausse de 37 pour cent par rapport à 2016 (FAO, 2020)³.

Il est essentiel que la croissance de l'aquaculture s'inscrive dans la durée et la FAO a un rôle important à jouer en aidant ses Membres à poursuivre le développement du secteur aquacole au niveau national. Aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), il faut que les questions liées à au développement durable soient abordées de manière intégrée, tant au sein des secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, que d'un secteur à l'autre, et cela en tenant compte des interactions et synergies qui existent entre les secteurs ainsi que des différents aspects de la durabilité. La croissance durable de l'aquaculture doit donc s'inscrire dans le cadre d'une démarche ouverte, tenant compte des niveaux actuels d'intégration qui existent entre les divers secteurs, afin de les améliorer, ainsi que de la diversité des systèmes aquacoles et des stades de développement très inégaux du secteur d'une région à l'autre. Suivant les indications du Comité des pêches⁴, le cadre de cette action est défini par la vision commune de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables et les cinq principes qui l'accompagnent, à savoir: i) améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources; ii) préserver, protéger et améliorer les écosystèmes naturels; iii) protéger et améliorer les moyens d'existence, l'équité et le bien-être social en milieu rural; iv) renforcer la résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes; et v) promouvoir des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces pour les systèmes naturels et humains.

La présente annexe a pour objectif de définir les grandes lignes d'un programme mondial par lequel la FAO aidera ses Membres à favoriser une aquaculture durable. Le programme envisagé vise à donner suite aux demandes formulées par le Comité des pêches et son Sous-Comité de l'aquaculture, telles qu'indiquées dans le document de travail.

Objectifs du Programme

Le PMIAD a pour objectif d'optimiser la contribution de l'aquaculture durable à la réalisation des ODD, par les moyens suivants:

³ <http://www.fao.org/publications/card/en/c/CA9229FR>.

⁴ Par. 36, p.5., dans FAO, 2019. Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches, Rome (Italie), 9-13 juillet 2018. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1249. Rome. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

- 1) définition d'une approche ciblée, coordonnée et intégrée, qui permette d'aider concrètement les Membres à favoriser une aquaculture durable et de répondre à leurs besoins dans ce domaine;
- 2) mise en place d'une stratégie cohérente et pleinement concertée au sein de la FAO et avec ses partenaires stratégiques, afin de faire face aux problèmes qui se posent aux niveaux mondial et régional ainsi qu'aux nouveaux enjeux;
- 3) recherche d'un engagement et d'un soutien substantiels auprès des donateurs aux fins d'une action coordonnée portant sur les priorités stratégiques fixées.

Principaux déterminants du Programme

L'élaboration du PMIAD répond à la nécessité de faire face à des problèmes communs, tels que les interactions environnementales, le renforcement des systèmes et des filières, et à de nouveaux enjeux, en particulier l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et les mesures à prendre face à la covid-19. Le Programme aura une portée mondiale, mais une attention particulière sera donnée aux groupes de pays nécessitant un soutien spécifique, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi qu'aux régions où le secteur aquacole est généralement peu développé mais présente des possibilités de croissance élevées. Il s'agira principalement d'optimiser la contribution de l'aquaculture à la concrétisation des ODD et de leurs indicateurs, mais de nombreux déterminants seront aussi pris en compte: la stratégie et les priorités de la FAO (l'Initiative Main dans la main, par exemple), les recommandations et indications émanant du Comité des pêches et du Sous-Comité de l'aquaculture, les demandes que les Membres adressent à la FAO ou qui lui parviennent par l'intermédiaire d'autres instances, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Programme tiendra compte de ces divers éléments et répondra aux demandes adressées par les Membres, en harmonie avec le Code de conduite pour une pêche responsable. Aux fins de son élaboration, seront également prises en compte les principales conclusions et recommandations issues de la Conférence mondiale sur l'aquaculture (et recueillies dans le cadre de la Déclaration de Shanghai envisagée), qui sera organisée prochainement par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), ainsi que celles d'autres conférences mondiales pertinentes. Il s'agira d'un programme évolutif, qui sera adapté en fonction de l'évolution des besoins, des priorités et des sources de financement et dont les priorités et l'état d'avancement feront l'objet d'un suivi et d'une mise à jour périodiques lors des sessions du Sous-Comité de l'aquaculture.

Structure du Programme

Le principal enjeu sera de définir un programme de grande envergure, qui englobe des mécanismes d'appui aussi bien techniques que stratégiques couvrant des sujets divers et agissant de manière intégrée, afin que le développement d'une aquaculture durable puisse s'inscrire dans le cadre d'une action plus globale par rapport à celle que permettent les approches actuelles.

Le PMIAD cherchera à tirer utilement parti de l'innovation technologique, en particulier des technologies numériques (ou intelligentes) et des technologies de l'information et des communications (TIC), afin de définir les éléments qui permettront de trouver des solutions efficaces dans divers domaines: pratiques optimales au service du renforcement des systèmes aquacoles; biosécurité et gestion de la santé; ressources génétiques aquatiques et approvisionnement en matériel de reproduction; aliments aquacoles et leur gestion; gouvernance de l'aquaculture, élaboration de politiques et aménagement du territoire; développement économique et investissements; et renforcement des filières. Ces divers éléments pourront être adaptés ou modifiés tout au long du processus d'élaboration du programme.

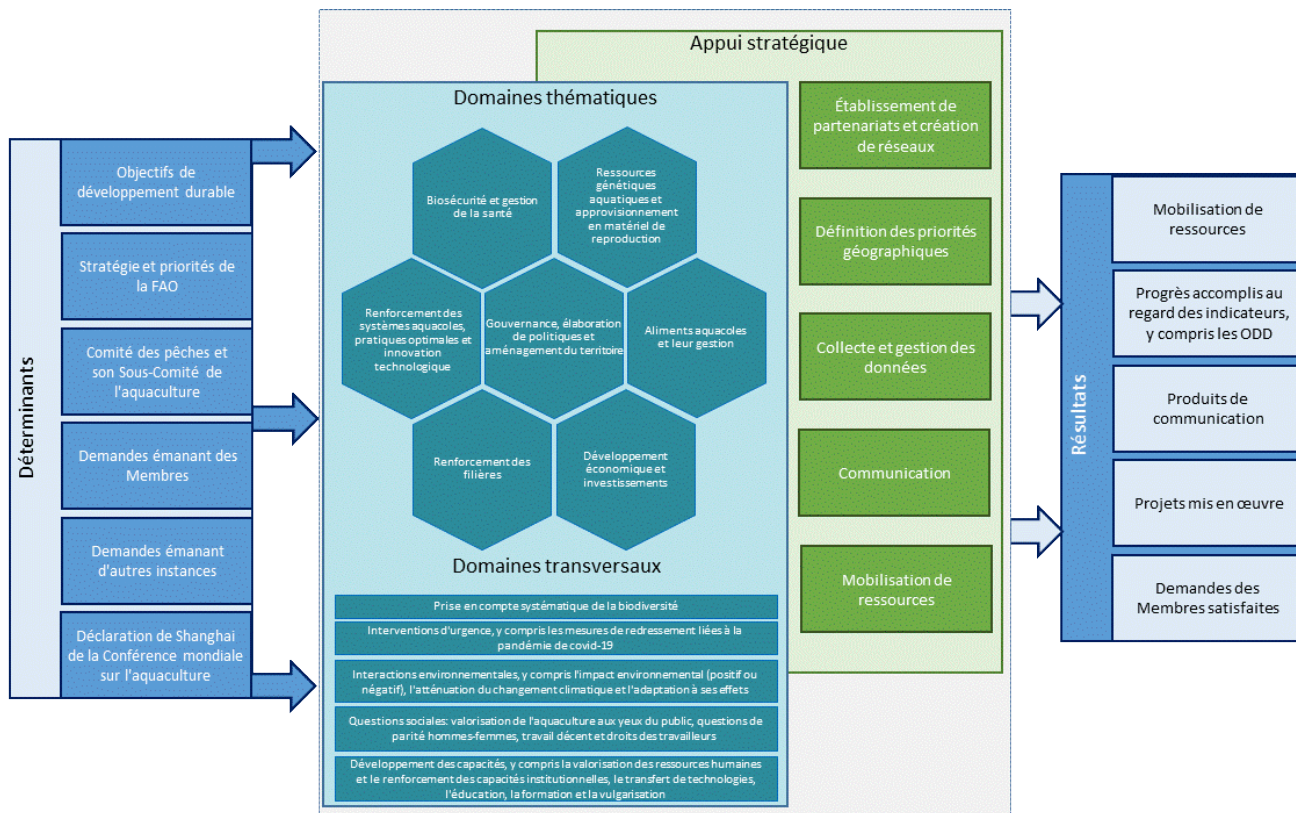
Les questions transversales, qui s'appliquent à l'échelle du programme, comprendront les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter: interventions d'urgence, y compris les mesures de redressement liées à la pandémie de covid-19; interactions environnementales, y compris l'impact environnemental

(positif ou négatif), l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; prise en compte systématique de la biodiversité; questions sociales, y compris la valorisation de l'aquaculture aux yeux du public, les questions de parité hommes-femmes, le travail décent et les droits des travailleurs; et développement des capacités, y compris la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles, le transfert de technologies, l'éducation, la formation et la vulgarisation.

Les résultats du Programme iront tout d'abord dans le sens des domaines d'action prioritaires énoncés lors de la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture⁵, les thèmes et les questions transversales étant mis au point compte tenu des priorités actuelles et des activités menées avec les Membres. Les activités seront ensuite adaptées en fonction des priorités futures, de l'évolution des déterminants et de l'ampleur des ressources mobilisées.

Le PMIAD comportera la fourniture d'un appui stratégique intégré, accompagnée de la mobilisation de ressources en faveur de la définition d'activités thématiques et transversales, notamment les suivantes:

- Établissement de partenariats et création de réseaux (au sein de la FAO et avec les partenaires)
- Définition des priorités géographiques (PEID, région Afrique, pays prioritaires au titre de l'Initiative Main dans la main, par exemple)
- Ressources pour la collecte et la gestion de données (application FishStatJ, indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale [WAPI], base de données sur l'introduction d'espèces aquatiques [DIAS], par exemple)
- Initiatives de mobilisation de ressources
- Ressources en matière de communication (site web, Bulletin de la FAO sur l'aquaculture, webinaires, médias sociaux et conférences décennales)



⁵ Par. 38, p. 4, du Rapport de la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture, Brasilia (Brésil), 5-9 octobre 2015 (disponible à l'adresse www.fao.org/3/a-i5191t.pdf)

Élaboration et mise en œuvre

Il s'agira d'un programme adaptable, tenant compte de l'évolution des besoins et des priorités et visant à répondre à des demandes et enjeux nouveaux, tels que la transformation des systèmes alimentaires et la pandémie de covid-19.

Le PMIAD tirera pleinement parti des capacités de la FAO (en particulier, la *Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies*, la *Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé* et la *Division de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire*) et de ses partenaires stratégiques, y compris les partenaires nationaux et les partenariats public-privé, afin de mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux besoins du secteur aux fins du développement d'une aquaculture durable.

Le Programme sera rendu opérationnel et guidera les propositions et la coopération à l'échelle de la Division des pêches de la FAO.

Les Membres et les partenaires sont invités à faire part de leurs observations et à contribuer à la recherche de sources de financement à l'appui du Programme.

ANNEXE 3

Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20
L'aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable
22-27 septembre 2021, Shanghai (Chine)

Note d'information

Introduction

Assurer l'accès de tous à des aliments nutritifs face à une population mondiale qui devrait atteindre neuf milliards d'êtres humains d'ici à 2050, représente un défi considérable face auquel sont mobilisés des centaines de millions de personnes partout dans le monde: exploitants agricoles, transformateurs d'aliments, négociants, chercheurs, experts techniques et responsables de haut niveau. Les poissons et autres produits aquatiques issus de l'aquaculture peuvent jouer, et joueront, un rôle de premier plan à cet égard, en contribuant à satisfaire cette demande ainsi qu'à assurer la sécurité alimentaire des populations pauvres. Les produits alimentaires aquatiques sont très importants aux fins d'une alimentation nutritive, saine, équilibrée et riche en micronutriments essentiels, en particulier pour les mères et les enfants. Un accroissement de la production n'est pas suffisant en soi: il faut assurer une production aquacole adaptée et sûre sur le plan sanitaire, accompagnée de mesures de biosécurité rigoureuses permettant non seulement d'obtenir un produit de bonne qualité, salubre et socialement acceptable, mais aussi de raccorder la production aux marchés régionaux et mondiaux grâce au développement des filières. S'agissant d'assurer un accroissement viable et durable de la production alimentaire tout en préservant les emplois et les moyens d'existence actuels et futurs, il demeure important de s'attaquer aux principaux problèmes liés au développement du secteur et de contribuer à la création de débouchés commerciaux et de possibilités d'emploi, notamment en faveur des jeunes et des femmes. Dans cette optique, il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation et de renforcement des capacités adaptés. À l'heure actuelle, l'aquaculture emploie au moins 20 millions de travailleurs dans le seul secteur de la production, auxquels s'ajoutent les millions d'emplois que génèrent les filières (transformation, commerce et écotourisme). D'une manière générale, l'aquaculture peut apporter une importante contribution à la transformation du système alimentaire. Cependant, pour une contribution maximale du secteur à la réalisation des cibles fixées au titre des objectifs de développement durable (ODD), il est essentiel de coordonner et d'intensifier l'action menée.

Reconnaissant le rôle crucial que peut jouer l'aquaculture (artisanale et industrielle) pour combler l'écart attendu entre l'offre et la demande de poisson au niveau mondial et en considération de la nécessité de mettre en commun les informations et les données d'expérience pertinentes ainsi que de l'importance d'une vision et d'une appréciation communes de l'action à mener pour parvenir à une croissance durable du secteur aquacole, la FAO organise la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20, à la demande de ses Membres et en collaboration avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) et le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République populaire de Chine. Initialement prévue en octobre 2020, puis reportée en raison de la pandémie de covid-19, la Conférence mondiale se tiendra du 22 au 27 septembre 2021, à Shanghai (Chine). La FAO et ses partenaires demeurent pleinement engagés dans la lutte contre la faim et la pauvreté et résolument attachés à la santé et à la sécurité de tous les participants à la Conférence mondiale.

Contexte

Face à l'essor rapide, mais inégal, de l'aquaculture au cours des dernières décennies, il convient de procéder à une analyse du secteur afin de mieux comprendre les lacunes et les problèmes qui se posent et auxquels s'attaquer par des moyens ciblés et renforcés en matière de gouvernance, d'investissement, de technologie, d'innovation, de partenariat, d'éducation et de création et partage des connaissances.

S'agissant de faire face à des enjeux mondiaux tels que les incidences du changement climatique, les risques de perte de biodiversité ou la nécessité de conjuguer viabilité économique et équité sociale, les mesures qui seront mises en place par l'ensemble des acteurs s'inscriront dans le cadre d'un effort coordonné au niveau mondial visant à renforcer la contribution de l'aquaculture durable à l'alimentation et à la nutrition, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à une amélioration de la balance commerciale au profit des populations et de la planète. Les défis qui se posent sont trop vastes pour un seul organisme et ne pourront être relevés sans la collaboration et la coopération de l'ensemble des partenaires et les synergies que leurs forces complémentaires permettront de créer.

Objectifs de la Conférence

La Conférence mondiale, qui aura pour thème général «L'aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable», vise à rassembler les parties prenantes de l'administration publique, du secteur privé, des universités et de la société civile ainsi que les représentants des agriculteurs, afin de dégager les mécanismes de gouvernance, les innovations technologiques et les possibilités d'investissement dans les domaines de la coopération qui contribueront au développement d'une aquaculture durable. L'un des principaux aboutissements de la Conférence – la *Déclaration de Shanghai* – permettra de mettre en avant les principes et les orientations stratégiques à suivre pour renforcer au maximum le rôle que le secteur aquacole jouera dans la réalisation des ODD.

Plus précisément, les participants à la Conférence mondiale seront appelés à :

- 1) se pencher sur la situation, les tendances et les nouveaux enjeux liés au développement de l'aquaculture;
- 2) évaluer les progrès accomplis dans le développement de l'aquaculture à la lumière des stratégies et politiques qui avaient été recommandées précédemment aux niveaux régional et mondial;
- 3) définir les besoins à satisfaire, les possibilités à saisir et les défis à relever en matière d'aquaculture ainsi que la contribution du secteur aquacole au développement durable;
- 4) s'entendre sur les mesures à prendre en priorité pour faire avancer l'aquaculture en tant que secteur de production alimentaire durable et concurrentiel à l'échelle mondiale.

Les principaux textes issus de la Conférence seront les suivants :

- la *Déclaration de Shanghai*, qui permettra de mettre en avant les principes et les orientations stratégiques à suivre pour renforcer au maximum la contribution de l'aquaculture durable à la réalisation des ODD;
- des études régionales et une synthèse de la situation mondiale de l'aquaculture, qui fourniront des informations sur la situation, les tendances et les nouveaux enjeux liés au secteur;
- le compte rendu des travaux de la Conférence, qui permettra de faire la synthèse des débats et des informations recueillies dans le cadre des séances thématiques.

La *Déclaration de Shanghai* devrait indiquer la marche à suivre pour mieux contribuer au développement de l'aquaculture grâce à une collaboration constructive et renforcée entre les différentes parties prenantes, propre à faciliter la mise en œuvre des mesures recommandées. Tous les textes issus de la Conférence pourront être consultés librement et les principaux d'entre eux seront présentés au Comité des pêches et à son Sous-Comité de l'aquaculture en vue d'un examen plus approfondi.

Précédentes éditions de la Conférence mondiale sur l'aquaculture

La Conférence mondiale sur l'aquaculture sera la quatrième d'une série de conférences qui ont eu une incidence sur le développement de l'aquaculture dans le monde :

- 1) La Conférence technique de la FAO sur l'aquaculture (Kyoto [Japon], 1976) a permis d'élaborer la Stratégie de Kyoto pour le développement de l'aquaculture⁶ et de faciliter la transformation de l'aquaculture traditionnelle en une activité économique à assise scientifique. Elle a encouragé la coopération technique entre les pays en développement aux fins du développement de l'aquaculture.
- 2) La Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire (Bangkok [Thaïlande], 2000)⁷, organisée par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bangkok et de la Stratégie de développement de l'aquaculture au-delà de l'an 2000⁸, dans lesquelles étaient énoncés 17 éléments stratégiques axés sur la contribution de l'aquaculture à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la préservation de l'intégrité et de la durabilité des ressources naturelles et de l'environnement. Dans la Stratégie étaient proposées une série de mesures visant à promouvoir la prise en compte de l'aquaculture dans les programmes de développement des secteurs public et privé.
- 3) La Conférence mondiale FAO/RCAAP sur l'aquaculture 2010 (Phuket [Thaïlande], 2010)⁹ a abouti à l'adoption du Consensus de Phuket réaffirmant l'engagement des pays à mettre en application la Déclaration de Bangkok¹⁰, par lequel les participants reconnaissaient l'utilité et la pertinence que maintenait la Stratégie de développement de l'aquaculture et soulignaient les sept éléments qu'il fallait renforcer pour mieux contribuer à la croissance durable du secteur.

Organisation de la Conférence

La Conférence mondiale est organisée conjointement par la FAO, le RCAAP et le Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales. Le Secrétariat de la Conférence coordonne l'organisation générale de la Conférence, élabore les matériels de communication et fournit des services de secrétariat aux comités organisateurs.

La Conférence sera accueillie par le Bureau des pêches du Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales, la Commission municipale de Shanghai pour l'agriculture et les affaires rurales et l'Université Shanghai Ocean, en collaboration avec d'autres organismes: Chinese Academy of Fishery Sciences, China Society of Fisheries, China Fisheries Association, China Overseas Fisheries Association, China Aquatic Products Processing and Marketing Alliance, China Fishery Mutual Insurance Association et China Algae Industry Association.

Le lieu précis de la Conférence, à Shanghai, sera annoncé prochainement.

Programme

Le Comité international chargé du programme de la Conférence a dégagé neuf axes thématiques ayant une importance, actuelle ou future, pour le secteur. Ils seront présentés et examinés dans le cadre des séances thématiques de la Conférence.

Les titres proposés pour les neuf séances thématiques sont les suivants:

- 1) Systèmes aquacoles
- 2) Innovation en aquaculture et solutions techniques
- 3) Transformation de l'aquaculture au service des objectifs de développement durable
- 4) Aliments utilisés en aquaculture
- 5) Gestion et amélioration durables des ressources génétiques aquatiques et approvisionnement en matériel de reproduction

⁶ <http://www.fao.org/3/AC863F/AC863F00.htm>

⁷ <http://www.fao.org/3/Y2815f/y2815f00.htm>

⁸ www.fao.org/3/a-ad351e.pdf (en anglais)

⁹ www.fao.org/3/i2734e/i2734e.pdf (en anglais)

¹⁰ www.fao.org/fishery/docs/DOCUMENT/aquaculture/aq2010/Phuket_Consensus_13-12-2010.pdf (en anglais)

- 6) Biosécurité et gestion de la santé des animaux aquatiques
- 7) Politiques, planification et gouvernance en matière d'aquaculture
- 8) Dimensions sociales et humaines de l'aquaculture
- 9) Filières aquacoles et accès des produits aux marchés

Une séance de présentation par affiches permettra d'exposer les résultats de nouvelles études en lien avec les domaines thématiques examinés et offrira à des participants en début de carrière la possibilité d'un échange de vues avec les intervenants à la Conférence. Les affiches présentées par des jeunes participeront automatiquement à un concours d'affiches, dont les gagnants auront la possibilité d'intervenir en séance plénière afin d'apporter un éclairage sur leurs travaux et seront invités à rédiger un bref article pour le journal *Aquaculture and Fisheries* (<http://www.aquacultfish.com/>).

La FAO prépare actuellement une synthèse de l'édition 2020 du rapport sur la situation mondiale de l'aquaculture, qui sera présentée dans le courant de la première journée, après l'ouverture officielle de la Conférence et les allocutions d'ouverture. Six études régionales seront présentées en séance plénière. Les exposés des conférenciers invités ainsi qu'une ou plusieurs manifestations parallèles permettront d'apporter un éclairage sur les thèmes clés et les nouveaux enjeux. Les séances thématiques comporteront la présentation d'exposés techniques ainsi que des tables rondes d'experts portant sur les besoins à satisfaire, les possibilités à saisir et les défis à relever en matière d'aquaculture. Les participants pourront formuler des observations sur les principaux messages et recommandations relatifs à chaque thème. Enfin, le 26 septembre, une excursion facultative, proposée par le comité organisateur local, permettra de visiter des installations aquacoles.

Des possibilités de collaboration et de parrainage sont encore disponibles et les parties intéressées sont invitées à prendre contact avec les organisateurs.

Programme provisoire

Date	Activité
Mercredi 22 septembre	Arrivée et inscription des participants
Jeudi 23 septembre	Ouverture officielle Allocutions d'ouverture et exposés en séance plénière Synthèse de la situation mondiale de l'aquaculture et études régionales Soirée: Réception
Vendredi 24 septembre	Exposés des conférenciers invités Séances parallèles: exposés thématiques et tables rondes
Samedi 25 septembre	Conclusions et recommandations issues des tables rondes thématiques Remise des prix du concours d'affiches ouverts aux étudiants* Présentation de la Déclaration de Shanghai Clôture officielle
Dimanche 26 septembre	Visite d'une installation aquacole (excursion payante facultative)
Lundi 27 septembre	Départ des participants
* Une séance de présentation d'affiches sera organisée pendant la Conférence.	

Inscription

La participation à la Conférence est gratuite et la procédure d'inscription sera annoncée prochainement sur le site web de la Conférence mondiale.

Contacts

Courriel: GCA@fao.org

Site web: www.aquaculture2020.org